

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
03/4/11
DOSSIER N°5617**

COLLEGE AU PATRIMOINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

Absent(s) - excusé(s) :

Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON
Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MME Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

OBJET : COLLEGE AU PATRIMOINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine",
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-03/4/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer la subvention suivante au titre de l'année scolaire 2022/2023 :

| COLLÈGE | CLASSE | SITE | EFFECTIFS | DATE DE SORTIE | MONTANT ACCORDE |
|--------------------------------|------------------|---|------------------|-----------------------|------------------------|
| Collège Jean Zay – AUBUSSON | Club de japonais | Cité de la Tapisserie d'Aubusson (et manufacture Four d'Aubusson) | 12 | 25/11/2022 | 197 € |

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera prélevée sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET